

Snes Créteil Info

SNES Créteil Info - www.creteil.snes.edu - Tél. :01.41.24.80.54 - 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil cx
twitter : SNES/FSU CRETEIL@SnesFsuCreteil

chaud, chaud, chaud...

édito

Encore un été qui fut bien chaud. Au sens propre du terme, la saison fut marquée par plusieurs vagues de canicule, symptômes d'un dérèglement climatique qu'on ne peut plus nier.

En Sibérie, des feux géants qui n'étaient pas encore éteints en septembre ont détruit des millions d'hectares. Au Brésil, l'extrême-droite menée par Bolsonaro a favorisé les intérêts des grandes industries capitalistes agricoles et minières au mépris des droits historiques des habitant-e-s indigènes d'Amazonie. La déforestation s'est accélérée.

Un G7 sans communiqué final, n'aboutissant à aucune décision et les relations USA-Iran qui s'enveniment, ne rassurent pas non plus.

En France, l'été fut chaud aux urgences aussi : un mouvement d'une ampleur jamais vue, plus de 200 services en grève, et ce ne sont pas les mesures annoncées par Agnès Buzyn qui vont pouvoir donner à l'hôpital public les moyens de remplir ses missions.

On ne dira jamais assez que les urgences sont le maillon ultime d'un système dévasté depuis des années. Les 750 millions annoncés seront distribués sur trois ans et pris sur d'autres budgets de la santé et sont loin de compenser les milliards déjà supprimés ces dernières années. Aucune création de postes ni de lits supplémentaires n'est prévue alors que c'est du manque de personnel que se meurt l'hôpital public. C'est pour toutes ces raisons que le mouvement tend à s'amplifier, les médecins urgentistes entrant désormais dans l'action.

La rentrée dans l'éducation s'annonce également chaude. Les mobilisations contre la réforme du bac ont laissé des traces et les collègues n'ont pas abandonné la lutte. Dès la rentrée, des établissements étaient en grève, les effectifs ayant augmenté considérablement dans les collèges et la mise en place de la réforme désorganisant profondément les lycées.

Les discussions sur la réforme des retraites s'annoncent difficiles et l'on sent bien que le gouvernement avance sur des œufs. La riposte se met en place dans laquelle les retraité-es du SNES-FSU prendront toute leur part aux côtés des actif/ves (cf. motion CAA).

Quant aux revendications des retraité-e-s, elles n'ont pas été prises en compte par le gouvernement malgré les 200 000 pétitions qui ont été récoltées en juin. Leur pouvoir d'achat continue de dégringoler pour une grande partie d'entre eux/elles. C'est pourquoi, à l'appel du Groupe des 9 (cf. tract joint), nous serons dans la rue à nouveau le 8 octobre pour réclamer :

- la suppression de la hausse de la CSG pour tous et toutes ;
- la réindexation des pensions sur les salaires ;
- le rattrapage de la perte de pouvoir d'achat de ces dernières années ;
- une politique digne sur la perte d'autonomie.

Cette fin d'année sera occupée également par le congrès de la FSU, et les retraité-e-s y prendront toute leur place. Nous ferons un point complet sur tous ces dossiers lors de **notre Assemblée Générale qui aura lieu le vendredi 18 octobre.**

NOUS VOUS Y ATTENDONS NOMBREUX/SES.

Martine STEMPER

pour le collectif des retraité-e-s du SNES-FSU
de l'académie de Créteil



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

calendrier

MARDI 8 OCTOBRE **Journée de mobilisation des retraité-e-s**

Rendez-vous Île-de-France
14h30 à Montparnasse (Place du 18 juin)
pour une manifestation en direction de Matignon
(rue de Varenne)

LUNDI 14 ET MARDI 15 OCTOBRE **Journées d'automne de la FSU** (inscription sur le site FSU)

VENDREDI 18 OCTOBRE (10h00 - 16h00) **Assemblée Générale des retraité-e-s** **de l'académie de Créteil**

en présence de Marylène Cahouet, Secrétaire de catégorie, et d'un Secrétaire Général du S3 de Créteil.

Ordre du jour :

- Point sur la situation générale
- Point sur les dossiers en cours
- Travail sur les textes en vue du congrès FSU

au S4 : 46 avenue d'Ivry - 75013
(M° Olympiades ou Pte d'Ivry)

EN NOVEMBRE : Congrès départementaux de la FSU (voir ci-dessous)

DU 20 SEPTEMBRE AU 11 OCTOBRE,

on vote pour le renouvellement des instances de la FSU

Vous avez reçu le matériel de vote. La date limite pour émettre votre vote sur le rapport d'activité et les textes d'orientation et listes de tendances est le 11 octobre minuit, le cachet de la poste faisant foi. N'oubliez pas d'émettre également votre avis sur les 2 « fenêtres » proposées (p.6 sur l'appréciation du mouvement des « gilets jaunes » et p. 12 sur l'action).

Fin septembre, vous recevrez les textes qui seront débattus dans les congrès départementaux puis au congrès national à Clermont-Ferrand du 9 au 13 décembre.

Pour donner votre avis, deux moments forts :

- Lors de notre AG du 18 octobre, nous consacrerons une bonne partie de l'après-midi aux thèmes qui intéressent plus particulièrement les retraité-e-s.
- Lors des congrès départementaux :

77 : jeudi 14 et vendredi 15 novembre
(Lycée Agricole Bougainville - D 319 - Brie-Comte-Robert)

93 : lundi 18 et mardi 19 novembre
(Bourse du travail de Bobigny)

94 : samedi 23, lundi 25 et mardi 26 novembre
(Maison des syndicats - Créteil)



C'est l'orientation de notre fédération qui est en jeu pour les 3 ans à venir.

VENEZ NOMBREUX et NOMBREUSES VOUS EXPRIMER !

**Rester syndiqué-e
quand on est retraité-e,
c'est essentiel !**

EN CES TEMPS DIFFICILES POUR LES RETRAITÉ-E-S,
il est plus que jamais nécessaire de se rassembler et de rester
informé-e-s pour pouvoir mieux riposter aux
attaques du gouvernement et participer aux débats cruciaux
pour la sauvegarde de notre modèle social.

N'OUBLIEZ PAS DE RENOUELER VOTRE ADHÉSION !

Hôpital public : situation d'urgence, mesures insuffisantes !

Dans les hôpitaux publics, la grève commencée en mai 2019 s'étend à la fin de l'été sur près de 250 services d'urgence.

En juin, Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé, proposait 70 millions d'euros (une prime de risque de 100 euros par mois pour les personnels non médecins) mais rien n'est encore arrivé. Début septembre, elle ajoutait 80 euros de « coopération ». Enfin le 9 septembre, elle annonce un « plan de refondation » : 750 millions d'euros répartis sur trois ans et une douzaine de propositions : des « offres » de consultation sans rendez-vous dans les cabinets médicaux ou maisons de santé, des parcours sans passer par les urgences pour les personnes âgées, un dispositif pour répondre à toute heure à la demande de soins (340 millions pour la création d'un nouveau numéro d'orientation téléphonique). Les personnels infirmiers, kinés, pharmaciens pourront voir leurs compétences élargies à des pathologies simples. D'autres mesures à long terme sur le fonctionnement des urgences dans l'hôpital sont également proposées pour enrayer la crise des départs des personnels épuisés et mal payés vers le privé ou vers l'intérim, à la recherche d'une meilleure qualité de vie. Sont programmées encore différentes mesures pour les EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) et une restructuration des services d'aide et d'accompagnement à domicile afin de les rendre plus accessibles...

Cependant les sommes annoncées sont des réaffectations de dépenses déjà prévues qui feront défaut ailleurs. Il n'est pas annoncé de réouvertures de lits (mais seulement d'optimisation) ni de créations de postes et rien sur les salaires, d'où la déception des personnels qui poursuivent le mouvement avec leurs syndicats. Les médecins urgentistes rejoignent le mouvement car les revendications ne sont pas prises en compte et tous ces professionnels de la santé vivent dans l'angoisse de la mort de patients à la suite d'erreurs médicales et ils n'oublient pas les suicides des mois précédents.

L'ONDAM (l'objectif national des dépenses d'assurance maladie) prévoit une hausse de 2,3 %, insuffisante pour combler le déficit annoncé. Il est impératif d'augmenter les ressources, en supprimant les exonérations de cotisations patronales sur les « petits » salaires ou les heures supplémentaires, en rétablissant l'impôt sur la fortune, en traquant les fraudes fiscales par exemple. Avec 51 milliards versés sur le premier trimestre par les sociétés du CAC40, la France est championne d'Europe du versement de dividendes !

La défense de la santé publique et de la Sécurité sociale restera donc une de nos priorités pour les mois à venir en commençant par le 8 octobre.

Danièle CLAYETTE



Ce qu'il faut savoir sur la réforme des retraites

Texte voté par la Commission Administrative Académique du SNES Créteil le 9 septembre

LA RETRAITE

*par points ou
COUP DE POING ?*



La réforme des retraites en préparation conduirait nos métiers dans l'abîme avec une perte de pension qui pourrait atteindre 33 % pour une carrière complète de 43 ans. La quasi-absence de primes dans nos rémunérations et le calcul des droits sur l'ensemble de la carrière, avec des salaires débutant à 1,25 SMIC expliquent les pertes vertigineuses qui s'annoncent si la réforme se met en place sur les bases du rapport Delevoye.

Il prévoit de créer un système dans lequel chaque euro gagné durant l'activité professionnelle permet l'acquisition de points (10 € = 1 point), dont la valeur de conversion en pension sera définie au jour du départ en retraite, en fonction notamment de l'espérance de vie et de la conjoncture économique à ce moment (pour l'instant, pour les retraites complémentaires Agirc-Arrco, 1 point = 0,55 € à taux plein). Personne n'a donc de visibilité sur le montant précis de sa retraite, ni sur l'âge auquel il pourra prétendre à une pension à taux plein. L'objectif est de fixer ad vitam le montant des retraites à 13,8% du PIB, ce qui y est consacré aujourd'hui (soit 316 milliards en 2017). Le nombre de retraité-e-s devant augmenter, cela signifie que le montant des pensions de chacun doit diminuer fortement pour tenir cet objectif. La diversité des régimes de retraite, 42, serait pour Macron source d'injustice entre les Français. Rendre tous les retraités plus pauvres est à l'évidence une manière de mettre fin aux injustices.

Il est prévu de maintenir l'âge légal de départ en retraite à 62 ans, mais de créer un âge pivot en deçà duquel une décote de 5% par an s'applique. Cet âge pivot est fixé à 64 ans en 2025, mais il doit évoluer à la hausse dans le temps, 65, 66, 67 ans... La perspective d'un départ à 62 ans s'éloigne donc considérablement, à moins de faire le « choix » d'un départ avec une pension de misère. Travailler plus longtemps, alors que l'espérance de vie en bonne santé diminue actuellement (moins de 64 ans pour les hommes) relève donc toujours de la même logique. Sur ce point, Macron a surpris en évoquant plutôt que la création d'un âge pivot, un nouvel allongement de la durée de cotisation nécessaire pour un taux plein. Le résultat serait le même. La différence, c'est que l'âge pivot évitant la décote serait individualisé, chacun étant responsable de ses « choix ».

Pour les fonctionnaires, c'est la fin du calcul du montant de la pension sur le salaire de fin de carrière (calculé sur l'indice obtenu pendant au moins 6 mois). Pour les enseignant-e-s ou CPE ou PSY-EN qui ont des débuts de carrière très mal rémunérés et quasiment aucune prime (moins de 5% du traitement), c'est le décrochage assuré du niveau de vie au moment du passage à la

retraite : 33% de moins sur la pension brute pour une carrière de 43 ans par exemple, 1 932 € à la place de 2 885 € !!!

Ce serait la disparition du code des pensions civiles et militaires, partie intégrante du statut de la Fonction Publique. Ce serait la fin de la retraite considérée comme salaire continué et donc payée par le budget de la nation pour les fonctionnaires d'Etat. Ce serait la rupture de toutes les solidarités intergénérationnelles puisque chacun serait responsable de sa propre retraite !

Ce serait la remise en cause d'un certain nombre de droits, dits non contributifs tels que les annuités pour enfants qui seraient remplacées par des points pour le couple, ou les pensions de réversion qui seraient revues à la baisse. Ce projet basculerait l'ensemble des Français dans le système par points dès 2025, sans que l'on sache comment les droits acquis dans les régimes antérieurs seraient convertis, ni comment leur valeur serait actualisée d'ici au départ en retraite.

En revanche, les pensions déjà liquidées et les futures pensions resteraient indexées sur le coût de la vie et non sur les salaires, comme le demande la FSU. En outre, il est prévu que le gouvernement fasse main basse sur les fonds de réserve des caisses de retraite Agirc et Arrco (71 milliards), le fonds de réserve des retraites créé par Jospin en 1999 (33 milliards d'€), les réserves de la RAFP (30 milliards d'€) ainsi que les réserves de l'ensemble des caisses existantes comme la CNRACL.

Sans revenir sur la manière dont le rapport Delevoye a été rédigé, notons que les réunions avec les partenaires sociaux n'ont jamais permis que soient entendus les arguments et oppositions des organisations syndicales, en particulier celles de la FSU.

La loi doit maintenant être écrite et si le rapport Delevoye ne trace que certaines pistes, elles n'en restent pas moins celles annoncées par Macron durant la campagne présidentielle. Par ailleurs, l'ensemble des réformes conduites jusqu'alors par le président l'ont toujours été de la même manière : pseudo concertation où rien ne pouvait se discuter, rapport, loi reprenant les orientations du rapport. La méthode, et donc le résultat, devraient peu évoluer, d'autant que J-P. Delevoye est entré au gouvernement pour porter la loi. Macron souhaite repousser son vote après les municipales, c'est l'aveu de la nocivité de cette réforme.

La FSU doit réaffirmer fortement que d'autres solutions existent pour un financement pérenne des retraites à 60 ans pour tous et toutes avec 75% du dernier salaire sans décote et prenant en compte les années d'études. C'est pourquoi le SNES dans la FSU doit informer rapidement les collègues sans attendre d'éventuelles négociations qui ne changeraient rien sur le fond et organiser la riposte dans l'unité syndicale avec tous ceux qui condamnent cette réforme injuste.

Jean-Bernard SHAKI

Pour en savoir plus, voir le « Pour-FSU » n°218 d'août 2019 « Réforme des retraites, quels enjeux ? »

Référendum ADP

L'objectif de ce processus est de mettre en débat une proposition de loi visant à « affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des Aéroports De Paris ».

Si vous pensez que le développement aussi bien qualitatif que quantitatif du transport aérien, de même que le rail et la route, ne doit pas être livré aux intérêts strictement lucratifs de quelques-uns, si vous souhaitez conforter ADP dans ses missions de service public, sauvegardant les emplois et respectant l'environnement, alors, apportez votre soutien au RIP, Référendum d'initiative partagée, contre la privatisation des aéroports de Paris ! Un enjeu qui dépasse la seule question de l'avenir d'ADP. Que chacun puisse décider du devenir des biens et des richesses de la nation est un progrès pour la démocratie.



Pour signer, voici le lien officiel :

<https://www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1>

Munissez vous de votre carte d'électeur la plus récente et de votre carte d'identité. Le parcours est long et semé d'embûches. Surtout ne vous découragez pas !

Voici un petit mode d'emploi pour vous aider : <https://www.cgt.fr/dossiers/rip-adp-premiere-escale-vers-la-democratie>.



Depuis plusieurs années, le SNES de Créteil propose une adhésion de groupe afin de bénéficier de tarifs plus avantageux pour les cartes Sésame (Grand Palais) et Sésame Plus (incluant le musée du Luxembourg). Il n'y a aucune contrainte : on visite quand on veut, comme on veut !

ATTENTION : les exigences de la RMN ne cessent de se multiplier année après année !

- Envoyer sa demande avec un bulletin rempli (joint à cette circulaire) à Colette LLECH
1 allée des Bois - 77000 VAUX LE PENIL.
- Joindre le chèque correspondant à la formule choisie à l'ordre de Colette LLECH qui fera un chèque global comme exigé.
- Ne pas oublier une photo (35x45) en indiquant nom et prénom au dos.
- Ajouter une enveloppe timbrée à son adresse pour la réexpédition de la carte.

ATTENTION !!! Merci de ne pas tarder, car il faut **ABSOLUMENT GROUPER 10** demandes par envoi ! Et même si les cartes sont envoyées dès réception, les délais de confection restent incompressibles. Il serait vraiment positif que tous les demandeurs puissent être servis avant les vacances de Toussaint qui démarrent le 19 octobre.

DATE du dernier envoi à la RMN : 18 Octobre

tarifs

CARTES SESAME (Grand Palais exclusivement)	CARTES SESAME PLUS (Grand Palais et Musée du Luxembourg)
Solo : 41 euros au lieu de 47 euros Duo : 74 euros au lieu de 87 euros	Solo : 58 euros au lieu de 68 euros Duo : 106 euros au lieu de 128 euros

Programme toujours varié, notamment Toulouse-Lautrec, le Gréco, l'âge d'or de la peinture anglaise.

Les titulaires de cartes peuvent bénéficier d'autres avantages : informations complètes sur le site du Grand Palais.

Programme des sorties et visites 2019 - 2020

Comme tous les ans, nous avons cherché à varier les plaisirs et à équilibrer les sorties sur les trois départements de l'académie de Créteil. Le planning des activités tient compte de la préparation et de la tenue du congrès de la FSU.

Mardi 5 novembre 2019 à 14h00

Visite guidée de L'exposition « #ouvrier.e.sAuMusée » au musée de l'Histoire Vivante de Montreuil (93)

Cette exposition retrace l'histoire du monde du travail à travers ses luttes sociales et ses représentations. Les différentes salles montrent un monde, une partie de la société française que l'on n'a pas l'habitude de voir (notamment dans les médias)... On peut se faire une idée du contenu de cette exposition en parcourant l'itinéraire retenu par les organisateurs : les corps ouvriers, les grandes figures (mineurs, cheminots et métallurgistes), les luttes et les réformes, « debout, frères de misère », les luttes, les cercles de pensée, la figuration et la fiction, l'humain et la machine, le cinéma, le reflet de la condition ouvrière et les usines à rêves. Une place très importante est consacrée aux ouvrières si souvent ignorées et passées sous silence. A noter que le Président du musée, Frédéric GENEVÉE, travaille à transformer le musée en un musée d'histoire du mouvement ouvrier, ce qui n'existe pas actuellement en France. Le billet d'entrée permet aussi de visiter l'exposition temporaire : « Avant le Bureau des Légendes... Le camp d'internement des Tournelles 1940-1944 ». C'est le camp où ont été interné-e-s des « indésirables » : étrangers hommes, communistes ou considéré-es comme tel-les, femmes juives et réfractaires au STO. L'exposition est une série de dessins réalisés par le peintre Henri DESBARBIEUX (1888 - 1981) lui-même interné dans ce camp.

Bulletin d'inscription à la suite de cet article

Vendredi 13 décembre 2019 à 15 heures

Visite guidée du musée du chocolat à Paris

850 m² d'exposition présentent plus de 1 000 pièces authentiques qui retracent 4 000 ans d'histoire du cacao sous toutes ses formes... Nous découvrirons l'évolution progressive des procédés de transformation du cacao. Le chocolat solide apparaît seulement au 19^{ème} siècle. Démonstration par les chocolatiers, découverte des grands crus de cacao, dégustations... sont au programme de cette sortie gourmande !

Lundi 13 janvier 2020 à 15h45

Visite guidée de l'exposition Toulouse-Lautrec au Grand Palais à Paris

Enfin une grande rétrospective sur ce peintre connu pour ses tableaux du monde de la nuit parisienne... L'exposition souhaite apporter un regard nouveau et mettre à mal certaines idées reçues sur l'artiste : un certain mépris des valeurs de sa classe, une indifférence marquée pour le marché de l'art et son immersion dans la nuit parisienne... 200 œuvres d'un artiste tout à fait singulier qui a réussi à représenter avec force « la vie présente » selon les termes employés par le commissaire de l'exposition. Toulouse-Lautrec, dans un style souvent incisif et caustique ne se comporte jamais en moraliste. Son regard sur la vie reste empreint d'un profond humanisme. On pourra aussi découvrir le rapport de l'artiste à la photographie et une partie de sa correspondance, notamment avec Monet, Degas, ou Forain. Un grand moment en perspective....

Visite guidée du musée Camille Claudel à Nogent-sur-Seine et du château de la Motte Tilly



L'Aurore (vers 1900-1908)

Ouvert depuis 2017, le musée Camille Claudel a pris la succession du musée Boucher/Dubois. Nouvelle architecture, nouveau parcours, nouvelle ambition...Le nouveau musée présente 200 sculptures illustrant l'âge d'or de la production française du 19^{ème} siècle. 43 œuvres de Camille Claudel, acquises par la ville de Nogent-sur-Seine, sont présentées ici, le plus bel ensemble au plan international. Ainsi, l'apport de cette très grande artiste à la sculpture et notamment la représentation du mouvement, apparaît-il au grand jour. C'est clair, aéré, superbe !!! Nous vous proposons également de visiter le château de la Motte-Tilly qui est situé à 6 km de Nogent-sur-Seine. Construit à partir de 1754 par la famille Terray



*L'Implorante
ou Imploration (1899)*

(l'abbé Terray fut Ministre des Finances sous Louis XV), le château a été grandement restauré au cours de la première moitié du 20^{ème} siècle par les descendants et notamment la Marquise de Maillé qui l'a légué à l'État en 1972. Conformément à ses vœux : « Que le château ne soit pas habité, mais simplement visité afin que ce lieu restât vivant », nous pourrions parcourir une quinzaine de pièces dont la magnifique bibliothèque. Le parc et les jardins méritent également le détour, même si 70% des arbres ont été détruits par la tempête de 1999 ! A noter cependant : les tilleuls nombreux dans le parc et dans la région d'où le nom du village « la Motte-Tilly »

Fin mai ou début juin 2020

Visite de la Roseraie de l'Hay-les-Roses et de la Serre aux Orchidées de Boissy- Saint-Léger

Nous répondons enfin à un souhait de nos collègues : la rose et l'orchidée sont au programme. Les amateurs de fleurs (et les autres) vont se régaler...



Séjour Raquettes

Le détail des séjours a été publié dans notre dernière circulaire. Nous reprendrons ici quelques éléments de ce texte... Deux séjours sont envisagés sur 2 semaines consécutives.

8 mars au 14 mars 2020 : Hébergement à Brunissard dans le Queyras ; groupe constitué des participant-e-s du séjour 2019 et de 3 ou 4 personnes supplémentaires.

15 mars au 21 mars 2020 : Hébergement au Laus de Cervières ; groupe constitué de débutant-e-s ou de personnes qui souhaitent approfondir leur pratique de la marche sur raquettes.

Le coût à la semaine est de 700 euros environ tout compris (pension complète, accompagnateur, prêt du matériel, déplacements locaux...).

Si vous êtes intéressé-e-s, contactez Jean-Claude CHARLES (09 75 38 65 68)

jean.claude.charles@wanadoo.fr) ou Yves BAUNAY (06 24 72 17 94 - ybaunay@free.fr)

Une réunion préparatoire aura lieu le 22 novembre 2019 au SNES national, 46 avenue d'Ivry, 75013

N'hésitez pas à venir vous informer...

Trois jours dans le Berry-Sud, les 13, 14 et 15 mai 2020

Nous poursuivons la découverte du Berry. Après le Nord, le Sud... Trois jours au cœur de la France ! Les points forts du programme sont : la visite guidée d'Argentonmagus (le site, le musée et le théâtre), la visite guidée de la maison de G.SAND à Nohant et l'église de Nohant-Vic, le Moulin d'Angibaut , l'Église de « le Menoux » et la maison de « Jour de fête » dédiée à TATI à Sainte-Sévère où fut tourné le film.

La visite d'une cave à Châteaumeillant et quelques petites surprises compléteront ce programme. Tous ces éléments seront détaillés dans nos prochaines circulaires.

Le logement (2 nuits) se fera à La Châtre à l'hôtel « Le Lion d'Argent ». Le transport se fera par covoiturage. Le coût du **séjour sera inférieur à 250 euros (hors transport)**. Un supplément sera demandé pour les chambres individuelles. **L'effectif est limité à 24**. Les inscriptions sont ouvertes : nous devons réserver l'hôtel à l'avance, les possibilités d'hébergement étant modestes.



Domaine de George Sand



Le théâtre - Argentonmagus



Le moulin d'Angibaut

Renseignements auprès de Jean-Claude CHARLES (coordonnées ci-dessous)

Annick JANOIR 06 08 35 97 77 - 01 48 82 28 41 - annick.janoir@gmail.com

Michel STEMPER 01 60 17 76 55 - michel.stemper@wanadoo.fr

Jean-Claude CHARLES 09 75 38 65 68 - 06 38 68 18 08 - jean.claude.charles@wanadoo.fr



**Visite guidée de L'exposition « #ouvrier-e-sAuMusée
au musée de l'Histoire Vivante de Montreuil (93)
- mardi 5 novembre 2019 à 14h00 -**

à envoyer à Michel STEMPER, 20 allée de Frambourg - 77200 TORCY
Chèque de 5 euros à l'ordre du SNES CRETEIL

Nom **Prénom**.....

Nombre de personnes Montant du chèque.....

Adresse

Adresse électronique

Téléphone portable



**Trois jours dans le Berry Sud
- les 13, 14 et 15 mai 2020 -**

à envoyer à Jean-Claude CHARLES, 32 rue de la Chapelle -77590 BOIS LE ROI
Chèque acompte de 100 euros à l'ordre du SNES CRETEIL
(le solde sera demandé par la suite)

Nom **Prénom**.....

Nombre de personnes Montant du chèque.....

Adresse

Adresse électronique

Téléphone portable